

Ste THEOBALD TRUCKS DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

SITE

Page 1/1

Service demandeur :	lemise par : le :
NOM ou RAISON SOCIALE	
Adresse	
N° de Téléphone	1
Adresse mail	
Forme juridique	
N° INTRACOMMUNAUTAIRE	
Capital	
N° Siret	
N° de Registre du Commerce et lieu	
Nom et Prénom Représentant Légal	
Qualité	
DOMICILIATION BANCAIRE (Joindre un relevé d'identité bancaire)	
BANQUE	is an releve discrime barreage)
ADRESSE	
N° de Téléphone	1
Code Banque	
Code guichet N° compte	
Clé	
	LCD DIDECTE précontés directement à votre le properties
CONDITIONS DE PAIEMENT	LCR DIRECTE présentée directement à votre banque à 30 jours fin de mois selon relevé mensuel
CONDITIONS DE VENTE DE PIECES DE RECHANGES ET DE SAV (voir au verso)	
PLAFOND CREDIT AUTORISE	
Fait à, le	Fait à, le
Décision	Cachet Commercial du Client
ACCORD - REFUS	
La Direction,	
RAYER LA MENTION INUTILE	Faire précéder la signature de la mention "LU ET APPROUVE"

ARTICLE PREMIER - La société THEOBALD TRUCKS vous établira lors de chaque remise de LCR un relevé correspondant.

ARTICLE 2 - Les prorogations d'échéance ne peuvent avoir qu'un caractère exceptionnel et faire l'objet d'un accord écrit de THEOBALD TRUCKS. Elles donneront lieu dans tous les cas à la facturation d'agios au taux de base «Banque de France » majoré de trois points.

ARTICLE 3 - Les échéances impayées devront être régularisées par chèque sous 48 heures et deux échéances impayées dans la même année entraîneront la fermeture du compte.

ARTICLE 4 - En cas de litige sur des facturations, vous devez envoyer par écrit une lettre de réclamation motivée au responsable du service habilité à régler le litige. En tout état de cause, la totalité de la créance est exigible tant que les avoirs régularisant ce litige et constatant une diminution de la créance n'ont pas été émis. Ces avoirs en tout état de cause s'imputeront sur le relevé du mois suivant.

ARTICLE 5 - Les réparations sont payables aux conditions de paiement accordées au client, même si celui-ci a l'intention d'évoquer la garantie. Celle-ci peut éventuellement être accordée qu'après examen technique des pièces incriminées et dans les conditions normalement prévues.

ARTICLE 6 - De convention expresse, il est fait attribution formelle de compétence au seul Tribunal d'Instance de Nancy, compétent selon sa nature, qu'il s'agisse d'une demande principale d'appel en garantie ou en intervention forcée d'assignation en référé à fin de mesures urgentes, et, même en cas de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 7 - Toute demande d'ouverture de compte, pour laquelle le compte client n'aura fait l'objet d'aucun mouvement dans l'année qui suit la date de notre accord, sera à renouveler.

ARTICLE 8 - Toute stipulation contraire aux présentes conditions générales n'entraîne pas novation sur le tout, celles-ci demeurant valables sur tous les points où il n'est pas expressément dérogé.

«L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que des conditions de garantie établies par THEOBALD TRUCKS. Il en résulte que l'acheteur déclare très expressément reconnaître que pour les pièces détachées présentement facturées par THEOBALD TRUCKS s'appliqueront les dispositions des articles 59 et 65 de la loi n° 67-563 du 16 juillet 1967 telle modifiée par la loi n° 80-335 du 12 mai 1980. Il en résulte que pour les pièces détachées facturées, le transfert de propriété de THEOBALD TRUCKS à l'acheteur est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix desdits matériels par ledit acheteur.

L'acheteur déclare reconnaître comme parfaitement valide la clause développée ci-dessus, compte tenu du fait qu'elle crée une convention passée antérieurement à la livraison du matériel par THEOBALD TRUCKS.

Il en résulte que, conformément aux dispositions des articles 65 et 59 de la loi du 13 juillet 1967 (n° 67-563) modifiée dans le cas d'un dépôt de bilan pouvant entraîner soit le règlement judiciaire soit la liquidation de biens de l'acheteur, THEOBALD TRUCKS, aura le droit de revendiquer les pièces dans les conditions prévues aux articles 65 et 59 précités.

Lu et approuvé

Signature